



Buss'Info



Le bulletin d'information du Conseil Municipal de Bussang N° 53 NOVEMBRE 2023

Imprimé par nos soins - Bachir AID Directeur de la publication

BUSS'INFO est sur : <http://www.bussang.fr>



Bienvenue

Bienvenue à Julie Delille, directrice depuis le premier octobre du Théâtre du Peuple, et fait remarquable, première femme à être nommée pour 4 ans à ce poste.

Comédienne, metteuse en scène, enseignante, créatrice de spectacles, elle a fondé la compagnie du Théâtre des 3 Parques dans le Berry en milieu rural.

Sensible à l'âme du Théâtre du Peuple, à son cadre, à sa magie, elle souhaite que ce théâtre soit un lieu de pensée et un espace poétique préservé, un lieu accessible à tous.

« j'aimerais que les gens de Bussang osent et s'intègrent à notre projet, il faut que les portes s'ouvrent le plus possible » disait-elle lors de précédents interviews.

On ne peut que l'encourager dans la réalisation de ses futurs projets, lui souhaiter une bonne réussite et lui réserver le meilleur accueil au sein de notre village.

Un moment poétique et sensible pour rêver l'avenir du Théâtre du Peuple autour de textes qui nous inspirent.



Julie Delille à gauche, accompagnée de Paul Francesconi et Alix Fournier-Pittaluga.

Le Maire.

Bachir AID

Travaux en cours

Sécurisation des Réseaux électriques Basse Tension.

Le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges gère notre réseau électrique BT par concession. Dans ce cadre le SDEV a programmé des travaux de sécurisation d'une partie de notre réseau BT dit "Fils Nus" sur deux secteurs.

1/ Secteur La Hutte-le Séchenat-les Sources, en cours.

Pose de 50 nouveaux poteaux, puis mise en place d'un seul fil et branchement jusqu'aux habitations.
Modification des points lumineux.
Travaux pris en charge par le SDEV.

2/Secteur Rue de la Paix- Début rue de la Haytroie-Rue du stade, travaux prévus en 2024.

Changement du transformateur HTA/BT au stade.
Rue de la paix, enfouissement des réseaux Basse tension, réseaux secs et éclairage public.
Un reste à charge de 55 000,00 € à la charge de la commune, car nous avons décidé d'enfouir les réseaux secs et éclairage public.
Tous les autres travaux sont pris en charge par le SDEV.

Route de Chamaka.

Cet axe structurant de la commune a été fléché dès 2020 comme secteur à rénover par différentes actions et sur plusieurs années.

Alimentation Eau Potable secteur avec une perte de 50 m3 par notre Bureau d'Etude (EVI).

Assainissement Collectif en attente de la décision du Syndicat d'Épuration intercommunal de la vallée de la Haute Moselle concernant l'avenir de la Station d'Épuration située à Bussang.

Enfouissement des réseaux BT, réseaux secs et éclairage public.

Axe routier à sécuriser (réfection de la chaussée, ralentisseur, finaliser la limitation de vitesse).

Le phasage des travaux dépendait des décisions du SEIVHM, du SDEV de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du département des Vosges.

Le SEIVHM a choisi en juillet 2022 de construire un réseau d'assainissement collectif entre Bussang et Saint-Maurice sur Moselle afin de traiter les eaux usées à la STEP de le Thillot.

Cette décision, a permis à la commune de lancer le gros programme de travaux d'AEP, d'Assainissement collectif sur Chamaka.

Des études et des recherches d'Assistant Maître d'Œuvre et de bureau d'étude ont été réalisés début 2023 afin de pouvoir lancer notre programme en 2024(mars).

La Commune a sollicité **le SDEV** dès 2020 pour les enfouissements des réseaux BT, Réseaux Secs et l'éclairage public.

Enfin **l'AERM et Le Département** ont actés le dossier afin de la soutenir financièrement.

Le cout de tous les travaux est estimé à environ : 1 300 000€(HT) avec un reste à charge d'environ 400 000 €(HT).

L'étalement des dépenses est prévu sur deux exercices comptables et un emprunt sera contractualisé.



CLASSE Bussang/Saint-Maurice 2026



La municipalité accueille les nouveaux conscrits.

Les nouveaux conscrits de la classe 2026 de Bussang et de Saint-Maurice-sur-Moselle, ont été accueillis le samedi matin 23 septembre en mairie de Bussang par le premier magistrat Bachir Aïd, Pascale Spinnhirny 1ère Adjointe et Sylvie LOHNER 3ème adjointe.

Cette première rencontre a été l'occasion de faire plus ample connaissance et d'échanger sur le fonctionnement des associations avec la mairie et d'assurer du soutien de cette dernière sur le plan administratif et technique pour la réalisation des futures animations d'ores et déjà prévues sur nos deux communes.

Nous souhaitons la bienvenue aux 19 conscrits, *Clémence, Alban, Brice, Yanis, Claire, Chloé, Quentin, Candice, Malou, Jules, Lothaire, Raphaël, Rémi, Clara, Lilou, Vincent, Régis, Lisa et Charlotte.*



Rencontre



La préfète des Vosges visite la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges.

Le vendredi 20 octobre 2023, C'est accompagné des élus de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges et de son président Dominique Peduzzi, que la préfète des Vosges, Valérie Michel-Moreaux, a visité les huit communes du canton, à savoir :

Rupt-sur-Moselle, Ferdrupt, Ramonchamp, Le Ménil, Fresse-sur-Moselle, Saint-Maurice-sur-Moselle, Le Thillot et Bussang. Où un arrêt a été fait sur le site des sources afin d'évoquer la réhabilitation de l'ancienne buvette. Puis la visite de l'usine Néotec.



Une occasion de mieux connaître et découvrir les infrastructures présentes sur notre territoire et d'aborder les sujets liés au développement et à l'économie de nos diverses entreprises.



Fleurissement



Ayant obtenu sa 1^{ère} Fleur en 2011, puis sa 2^{ème} fleur au label des « Villes et Villages Fleuris » en 2013, la commune de Bussang, via ses services techniques, a multiplié les efforts afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et valoriser l'attractivité du village.

Ce label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le paysage, le végétal et le fleurissement.

Les critères évaluent :

- La démarche globale de valorisation communale.
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des visiteurs et des acteurs pouvant être concernés.
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
- Les actions complémentaires mises en oeuvre pour valoriser la qualité de l'espace public (patrimoine, mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).
- La cohérence des aménagements paysagers et leur gestion selon les différents lieux de la commune.

Dans le cadre du label des Villes et Villages Fleuris, le jury régional accompagné du maire, d'agents des services techniques (messieurs Arnaud ROCH et Bruno GUILBERT), et d'élus a effectué sa visite dans notre commune le 12 juillet 2023 afin d'apprécier tous les aménagements soigneusement créés et entretenus par nos agents techniques.

Après s'être réunis le 6 septembre et avoir délibéré, nous avons l'honneur de vous annoncer que ce dernier a décidé de maintenir notre commune dans son classement à savoir :

« Villes et Villages Fleuris – 2 Fleurs »



Déneigement

Parés pour l'hiver.



L'hiver pointant son nez, nos agents des services techniques sont prêts à intervenir en cas de neige. Le sel de déneigement a été livré et les engins ont été conditionnés pour intervenir.

La commune dispose d'un tracteur et d'un camion pour réaliser ces prestations aux profits des habitants de notre cité, souvent à partir de cinq heures.

Deux agents sont occupés à conduire ces engins et les autres sont chargés de déblayer la neige dans les lieux publics.



La régie communale intervient seule lorsque la neige est peu importante.

En cas de forte neige, les services municipaux sont renforcés par trois prestataires externes ; les sociétés KIENTZY, MOUGENOT et VOIRIN.

Les deux premières disposent de gros chargeurs et la dernière d'un modèle plus petit.

En 2022, soixante dix tonnes de sel ont été utilisées sur soixante kilomètres de voirie communale soit cent vingt kilomètres (aller/retour). Actuellement, nous avons en stock cent tonnes de ce produit.

Les propriétaires ou occupants sont tenus de nettoyer les trottoirs en cas de neige. S'il n'existe pas de trottoir, ces mêmes personnes sont également dans l'obligation d'ôter la neige. (Cf. arrêté n° 128/2021 Mr le Maire de Bussang).

En cas de chute d'une personne, les propriétaires ou occupants sont responsables des blessures et la victime peut se retourner contre eux.

Pour l'hiver 2023/2024, soutenez nos ouvriers communaux et facilitez leur travail.

D'avance merci pour eux.



Recensement

La commune de Bussang sera recensée en 2024.

L'enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février.

La réponse par Internet (plus simple et confidentielle) est à privilégier et permet un travail plus rapide pour les agents recenseurs. Ils ne seront plus que 4 cette année pour couvrir l'ensemble du territoire.

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...



Dans le Retro



SAUT A SKI A LARCENAIRE.

Le 6 août dernier, le ski club de Bussang a organisé la 3ème étape et la finale de la 12ème Tournée Vosges de saut d'été. C'est sous un soleil radieux que s'est déroulé dans la convivialité, cette compétition sur le tremplin K33 de Larcenaire. Regroupant les meilleurs jeunes de l'hexagone.

Le comité de Savoie remporte cette finale devant le comité du Mont-Blanc suivi par les Vosges qui complète le podium.

Le dimanche 10 septembre le ski club de Saint-Maurice/Moselle a pris le relais et a organisé la 3ème étape de la Coupe des Vosges. Une pluie de récompenses pour les jeunes sauteurs du secteur et des performances saluées par Christophe NAEGELEN lors de la remise des prix.



BIKE-COMPONENTS ENDURO TOUR 2023.

Le 10 septembre dernier, a eu lieu le traditionnel ENDURO TOUR organisé conjointement par Gilles Tuaillon président de Bussang Evénement, Nature VTT et le Calice.



Ce sont 380 concurrents venus du Grand-Est mais également d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre ainsi qu'un participant Argentin qui se sont élancés sur un parcours technique de 35 km avec un dénivelé de 1800 m positif. Le départ a été donné au Ballon d'Alsace et les runs se sont poursuivis sur les pistes de la Bouloie. Le tout encadré par 70 bénévoles.

Animations de la Sté des Fêtes.



Repas des Anciens



Le 24 septembre dernier, ce sont 135 personnes qui se sont retrouvées au casino de Bussang pour partager le traditionnel repas des anciens très apprécié, concocté par le casino et servi par l'équipe municipale.



Les doyens du jour « Jojo » Georges Gaidot 96 ans et Odette Bazin 93 ans ont été félicités et ont reçu un cadeau remis par monsieur le maire Bachir AID et Sonia FIGUEIREDO. En présence de monsieur Dominique PEDUZZI.



Téléthon 2023

Le Téléthon de la commune se déroulera le samedi 2 décembre de 9h à 13h, sur le parvis de la salle des fêtes de Bussang, animé par la Société des fêtes, la Bussenette, le Comité de Jumelage et Chez "Risson le hériçon".

Il y aura vente de crêpes, gâteaux, vente de repas (coupon d'inscription à découper en page 12), tombola etc...

Pour la Marche Gourmande, départ le 9 décembre à 11h15 de Ramonchamp avec l'accueil apéro ou café, puis toutes les étapes jusqu'à arrivée à Bussang pour le dessert café.

La billetterie sera vendue à partir du lundi 6 novembre jusqu'au mercredi 29 novembre à l'accueil de la mairie de Bussang.

Le tarif est de 17 € et 9 € pour les moins de 12 ans.

Saint-Nicolas

La Saint Nicolas aura lieu le 9 décembre, avec un spectacle à la salle des fêtes vers 16h.

Suivi du feu d'artifice place de la mouline qui sera tiré du Casino.



Cérémonies Patriotiques

la cérémonie du 79e anniversaire de la fusillade du Steingraben



Les cérémonies organisées par le Souvenir Français se sont déroulées le samedi 30 septembre 2023 selon le programme suivant avec dépôts de gerbes sur chacune des stèles, et rappel historique des faits par Monsieur Gérard ZIMMERMANN Président du comité du Souvenir Français du canton du Thillot :

14 H 00 – Col du Page – Monument Michel PARMENTIER.

15 H 00 – La ferme du Drumont – Mise en place devant les plaques (LUTENBACHER et CORPS FRANC - POMMIES).

15 H 15 – Stèle Jean-Paul SAC au Plain du Repos.

15 H 30 – Monument Capitaine LUTENBACHER à l'étang Jean.

15 H 45 – Mise en place au Mémorial du Steingraben.

17 H 00 – Réception en Mairie de Bussang (en alternance avec la Mairie d'Urbes).



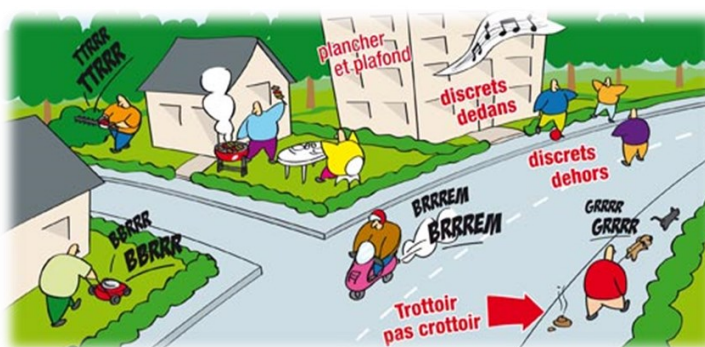
Incivilités

Pour une vie harmonieuse et agréable au sein de la communauté et respectueuse des uns et des autres, pleins feux sur des incivilités courantes à bannir de nos comportements :

- Les nuisances sonores de véhicules à moteur : cyclomoteurs, rodéos de voitures...
- Les nuisances sonores de travaux de bricolage ou de jardinage : tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses scies compresseurs etc

Rappel des jours et heures autorisés :

- **Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30;**
 - **Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h;**
 - **Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**
- Les haies non taillées qui débordent sur la voie publique, gênant le passage des piétons et voitures.
 - Les chiens non tenus en laisse, ou dont les déjections dans la rue et sur les trottoirs ne sont pas ramassées.
 - La dépose sauvage d'ordures ménagères aux points d'apports volontaires, passible d'amende.
 - Le brûlage des déchets vert est autorisé entre 7 h et 16 h du 1er octobre au dernier jour de février, sous la surveillance de deux personnes jusqu'à sa complète extinction et disposant des moyens nécessaires pour l'éteindre à tout moment.
 - Les déchets doivent être secs et ne doit en aucun cas générer de gêne pour le voisinage, (Cf arrêté n° 248/2020 du Préfet des Vosges).
 - Hors de cette période, tout brûlage intempestif est interdit.



Prévention

LES DANGERS D'INTERNET.

- Protégez votre ordinateur en installant un logiciel anti-virus, un logiciel anti-espion, un pare-feu, régulièrement mis à jour;
- Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance, dont l'adresse au moment de la transaction commence par "HTTPS";
- L'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité;
- Ne répondez jamais à un courriel d'un établissement bancaire vous demandant vos identifiants de connexion de votre compte en ligne, vos coordonnées bancaires;
- Si vous avez un doute sur la provenance d'un courriel, ne l'ouvrez pas;
- Si vous êtes victime d'une escroquerie sur internet : signalez-le en priorité à votre banque, puis déposez plainte à votre brigade de gendarmerie.

Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroquerie : www.internet-signalement.gouv.fr

Le saviez-vous ?



Le rouge symbolise un appareil sous pression d'eau permanente.

Les poteaux incendie sous pression permanente raccordé au réseau d'adduction d'eau potable (**public ou privé**) sont de couleur rouge. Il s'agit du dispositif le plus rapide à mettre en œuvre pour alimenter les moyens des services d'incendie et de secours, qui peuvent brancher directement leurs tuyaux pour intervenir sur un sinistre.

Le bleu symbolise un appareil sans pression permanente ou nécessitant une mise en aspiration.

Les poteaux d'aspiration ou les poteaux relais sont de couleur bleue. Ils ne sont pas directement raccordés au réseau, mais raccordés à un point d'eau incendie tel qu'un réservoir d'eau identifié ou une citerne souple. Nous n'en avons pas sur la commune.

Le jaune symbolise un appareil dont la mise en œuvre nécessite des précautions particulières.

Les poteaux incendie branchés sur des réseaux d'eau sur-pressés et/ou additivés (solutions moussantes ou d'émulseurs) ou lorsque la pression d'utilisation est supérieure à 13 bars sont de couleur jaune.

Le vert symbolise un appareil de faible débit d'eau non utilisable par les sapeurs-pompiers. HORS D.E.C.I

Toute borne de puisage non normalisée et tout poteau dont le débit est inférieur à 30 m³ devront être de couleur verte. Ces bornes permettent de prélever de l'eau en bordure de voie publique, en grande quantité, sans perturber le fonctionnement du réseau d'eau potable. Elles représentent une solution pour les besoins en eau des professionnels. Les poteaux d'incendie demeurent ainsi réservés à l'usage exclusif des services incendie.

Tous ces équipements, pour qu'ils puissent répondre aux exigences de la DECI, (Défense Extérieure Contre l'Incendie) doivent offrir un volume minimum (30 mètres cubes) et être équipés d'un système fixe avec au moins, une prise symétrique destinée à raccorder le groupe motopompe des pompiers.

Libre Expression

Si vous désirez publier un texte et ou des photos, vous pouvez les adresser par mail en mairie via le lien mairie@bussang.fr ou sur papier à l'attention de madame LOHNER Sylvie 3ème Adjointe .



TELETHON 2023



La Société des fêtes de Bussang

Organise pour sa 14^{ème} année la vente de repas à emporter

Bénéfice au Profit du TELETHON

Le Samedi 2 Décembre 2023

Choucroute + dessert

Ou

Joue de bœuf/garniture + dessert

12€00 par personne au choix

Livraison possible des repas uniquement pour les personnes sans moyen de locomotion, moyennant d'1,00€ supplémentaire au Profit du TELETHON.

Les repas seront à retirer à partir de 11h30 à la salle des fêtes.

Les réservations et les règlements sont à faire avant le 27/11/2023

Auprès de l'Office du Tourisme et du Panier Garni.

Pour tout renseignement s'adresser auprès de:

M. Figueiredo Manuel 06.89.31.21.14

Règlement : chèque à l'ordre de la Société des fêtes ou espèces

Bon de commande

NOM: _____

PRENOM: _____

ADRESSE: _____

TEL: _____

Nombre de repas

Choucroute + dessert: 12,00€ X _____ €

Joue de bœuf+ dessert: 12,00€ X _____ €

Livraison de repas par foyer: 1,00€ Oui _____ Non _____

TOTAL= _____ €

